

R 011-A/2020

PROJET DE RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Pour un coup d'accélérateur post-COVID-19 dans la mobilité douce à Lancy aussi

Considérant :

- les résultats des différents scrutins favorables à la mobilité douce à Genève durant la dernière décennie, et notamment l'initiative populaire cantonale 144 « pour la mobilité douce », la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) et l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres,
- la difficulté de respecter les exigences de distances sanitaires imposées par le COVID-19 dans les transports publics, et la nécessité de limiter le report des usagers-ères des transports publics vers la voiture,
- les mesures d'aménagement provisoires mises en œuvre par l'Etat de Genève en Ville de Genève depuis le 12 mai 2020 pour sécuriser la circulation des cyclistes,
- les mesures d'aménagement provisoires en faveur des piéton-ne-s mises en œuvre par l'Etat de Genève en Ville de Genève depuis le 2 juin 2020,
- la résolution du Grand Conseil (R 921) pour le développement et le renforcement des aménagements cyclables provisoires en lien avec le COVID-19 adoptée le 5 juin 2020,
- la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy » votée par le Conseil Municipal de Lancy le 15 novembre 2018

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil d'Etat :

1. à mettre en œuvre sans attendre de nouvelles mesures afin de renforcer la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Lancy,
2. à mettre en place des zones de rencontre 20 km/h, en particulier aux abords des écoles, des crèches, des places de jeu, des places et des parcs publics
3. à élargir les voies cyclables existantes partout où cela est possible,
4. à installer des feux clignotants à davantage de carrefours que ceux déjà aménagés par l'Etat de Genève, pour permettre de diminuer les temps d'attente des piéton-ne-s, leur donner la priorité sur le trafic individuel motorisé¹ et sécuriser leur traversée, notamment aux arrêts de tram
5. à sécuriser les carrefours pour les cyclistes (notamment par le marquage au sol, des panneaux signalant la présence des voies cyclables par des feux clignotants aux carrefours les plus fréquentés, par exemple au croisement de la route de Chancy et de la Route du Pont-Butin, le carrefour des Esserts),
6. à transformer les espaces de stationnements mixtes vélo/deux roues motorisés en réservant strictement certaines places pour les vélos - lorsque des arceaux sont déjà présents - en indiquant "vélo" au sol.

Les Verts

Parti Socialiste

Lancy, le 25 juin 2020

¹ Voir Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 27 mai 2020, COVID-19: nouveaux aménagements provisoires en faveur des piéton-ne-s, <https://www.ge.ch/document/covid-19-nouveaux-amenagements-provisoires-faveur-pieton-ne>

Exposé des motifs :

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Bien que nous attendions avec impatience la présentation de l'étude qui a été réalisée suite à l'acceptation à l'unanimité (moins deux abstentions) de notre Conseil de la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy », nous souhaitons proposer des mesures urgentes liées au COVID-19.

En cette période de déconfinement, les problèmes de mobilité risquent de s'accroître au-delà de la situation d'avant la crise. La circulation automobile privée est quasiment revenue au niveau précédant la crise, alors même que de nombreuses personnes pratiquent toujours le télétravail. La fréquentation des transports publics a chuté en raison des craintes de contagion.

Fort heureusement, des mesures courageuses ont été prises par la Ville de Genève et le Conseil d'Etat, telles que l'aménagement de larges voies cyclables prises sur la circulation motorisée individuelle. Ces aménagements sont profondément démocratiques, puisqu'ils répondent aux aspirations réitérées régulièrement dans les urnes², et logiques, pour permettre au plus grand nombre possible de personnes de se déplacer en ville dans des conditions sécurisées, fluides, et par des modes préservant la santé et l'environnement.

La résolution propose la mise en place de mesures urgentes pour limiter autant que possible le report sur la circulation motorisée individuelle des habituels-elles usagers-ères des transports publics. Elle revendique de l'ambition dans ces mesures.

En parallèle, cette résolution se veut également un soutien aux travaux actuels menés suite à l'adoption de la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy », qui suivent un autre rythme et ne doivent pas être subordonnés à l'urgence de la crise sanitaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à adopter cette résolution.

² Pour rappel, à l'échelle cantonale lors de la dernière décennie, à trois reprises au moins le peuple genevois s'est prononcé en faveur de la mobilité douce, d'abord dans le cadre de l'initiative 144 votée en 2011, ensuite en adoptant à 68% la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée en 2016 et enfin en 2018 en plébiscitant à 83% l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres, adopté par la population suisse à 73%.